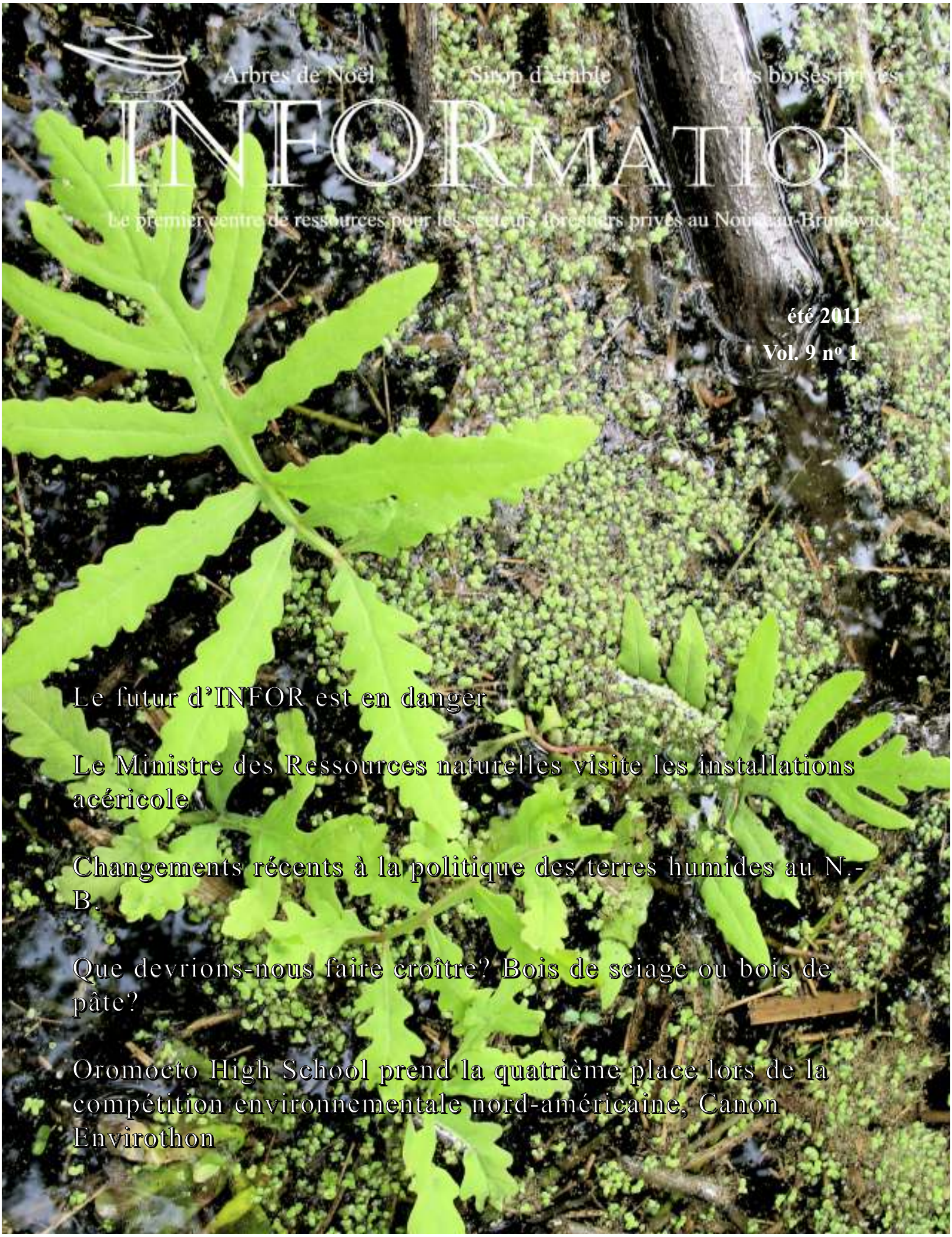

Arbres de Noël Sirop d'érable Lots boisés privés

INFORMATION

Le premier centre de ressources pour les secteurs forestiers privés au Nouveau-Brunswick

été 2011

Vol. 9 nº 1

Le futur d'INFOR est en danger

Le Ministre des Ressources naturelles visite les installations acéricole

Changements récents à la politique des terres humides au N.-B.

Que devrions-nous faire croître? Bois de sciage ou bois de pâte?

Oromocto High School prend la quatrième place lors de la compétition environnementale nord-américaine, Canon Envirothon

Le contenu...

3 OHS prend la quatrième place lors de la compétition environnementale nord-américaine, Canon Envirothon
6 Cap sur les espèces envahissantes- la berce du Caucase
10 Modification à l'essence au N.-B.
16 Événements à venir

Produits d'érable

4 Rapport de l'Association Acéricole du N.-B.
4 Le Ministre des Ressources naturelles visite les installations acéricole

Industrie des arbres de Noël

8 Association de l'industrie des arbres de Noël du N.-B.
9 Association de l'industrie des arbres de Noël du Nouveau-Brunswick Avantages d'un organisme financé actif

Lots boisés

11 Changements récents à la politique des terres humides au N.-B.
12 Que devrions-nous faire croître? Bois de sciage ou bois de pâte?
15 Travailler en sécurité avec la tronçonneuse-essentielle à tous travaux

Contactez INFOR Inc. :
Tél : 506-450-8787
Sans frais (Maritimes seulement) : 877-450-8787
Télécopieur : 506-454-0652
Courriel : infor@infor.ca
Site web : www.infor.ca

Rédactrice en chef : Chris Dickie
Gérante de la production : Jennifer Geneau
Editrice - version française : Danica Beaulieu

INFORmation est publié quatre fois par année au 1350, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6 par INFOR Inc. INFORmation est une publication gratuite destinée aux utilisateurs primaires de la forêt et tout ceux intéressés à la foresterie.

Pour être ajouté à notre liste d'envoi, s.v.p. envoyez votre nom et adresse postale complète à INFOR Inc., 1350, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6, par courriel à infor@infor.ca ou par téléphone à (506) 450-8787.

INFOR a un nouveau bureau

INFOR a un nouveau bureau. En juin 2010, INFOR a quitté le bâtiment principal du Centre de foresterie Hugh John Flemming et a aménagé dans le bâtiment Strickland numéro 2. Le nouveau bureau est situé dans l'ancien bureau de commercialisation YSC (bâtiment jaune) dans le stationnement de l'usine de formation du MCFT. INFOR est heureux de partager cet espace avec l'Association acéricole du Nouveau-Brunswick, l'Association forestière canadienne du Nouveau-Brunswick (AFCNB) et l'Association des bleuets du Nouveau-Brunswick.

Chris Bowie — Coordonnateur du programme d'extension

En décembre 2010, INFOR a eu un nouvel ajout, Chris Bowie. L'éducation de Chris et son expérience lui fournissent une base solide pour relever ce nouveau défi. Depuis l'obtention de son baccalauréat en sciences forestières (opérations forestières) de l'Université de la Colombie-Britannique en 2006, il a travaillé dans le secteur forestier en C.-B. et en Alberta acquérant un ensemble varié de compétences. Sa gamme d'expérience de travail inclut les prescriptions sylvicoles, l'expertise dans les chemins forestiers et les structures de passage, les technologies GPS et SIG ainsi qu'une bonne connaissance de gestion de projets. Jusqu'à présent, il a travaillé sur le programme de gestion d'érablière 2010, le prélèvement pour les arbres de Noël et une variété de nouveaux projets qui seront mis en place en 2011. Dans le futur, le rôle de Chris se concentrera sur la gestion de projet et la livraison de services tout en maintenant une présence significative sur le terrain.

Jetez un coup d'œil à notre catalogue en ligne au www.infor.ca, nous avons des centaines de publications. Vous pouvez également passer votre commande par téléphone ou télécopieur.

Oromocto High School prend la quatrième place lors de la compétition environnementale nord-américaine, Canon Envirothon

Oromocto High School prend la quatrième place lors de la compétition environnementale nord-américaine, Canon Envirothon

54 équipes recouvrant l'Amérique du Nord testent leurs connaissances à l'une des
plus grandes compétitions éducatives environnementales en Amérique du Nord

Cinq étudiants d'Oromocto High School ont fièrement représenté le Nouveau-Brunswick lors de la 24e compétition Canon Envirothon durant la semaine du 24 au 29 juillet 2011 au Mount Allison University à Sackville, Nouveau-Brunswick. L'équipe du Nouveau-Brunswick, composé de Zoé O'Malley, Emily Smith, Emma Jost, Leela Cheung, et Zachary Baird, a réalisé le 4e meilleur score global de la compétition leur valant 10 000 $. En plus de cette réalisation, l'équipe s'est classée première dans la catégorie des sols et l'utilisation des terres et a remporté le Prix canadien " Extra Mile ".

4e place: Equipe du N.-B. de Oromocto High School.
G à D: Zack Baird, Leela Cheung, Emily Smith, Emma Jost, Zoe O'Malley, Sarah O'Malley (conseillère).

Les 54 équipes représentant 45 états américains, huit provinces canadiennes et un territoire canadiens ont testé leurs connaissances sur divers enjeux environnementaux et la conservation des ressources, tout en se rivalisant pour une part de plus de 125 000 $ en bourses et en produits Canon.

Chaque équipe est composée de cinq étudiants qui, auparavant, ont remporté leur compétition provinciale/territoriale ou d'État et se sont réunis pour concourir dans les catégories suivantes : l'écologie aquatique, la foresterie, les sols et l'utilisation des terres et la faune. Chaque année, un thème supplémentaire est inclus, celui-ci est basé sur une question environnementale. Pour 2011, le sujet était les estuaires d'eau douce et d'eau salée.

Canon Envirothon est la plus importante compétition scolaire en Amérique du Nord portant sur l'environnement.
Chaque année, Envirothon offre aux étudiants une chance de devenir confortable et proche avec les ressources naturelles en Amérique du Nord. Envirothon offre des programmes de formation en classe et des expériences pratiques sur le terrain axés sur l'écologie, la gestion des ressources naturelles, et les enjeux environnementaux actuels. Cette combinaison unique d'expériences d'apprentissage et l'ampleur de l'étude font qu'Envirothon est un énorme succès auprès des élèves et des éducateurs à travers les États-Unis et du Canada.

Quatre ans passés, l'Association forestière canadienne du Nouveau-Brunswick (AFCNB), ainsi que Envirothon N.-B. avaient été choisi pour accueillir Canon Envirothon en 2011. Avec plus de 200 bénévoles, un comité de planification dédié, d'innombrables heures de préparation, le tout a conduit à une compétition réussie qui a été au-delà des attentes. L'AFCNB est fière de cet accomplissement et de tous ceux qui ont eu un rôle dans ce franc succès. Merci à tous les partenaires et commanditaires pour leur généreuse contribution qui ont rendu cet événement spectaculaire possible.

Visitez la section de presse en ligne pour plus d'informations sur la compétition, pour des mises à jour quotidiennes et des photos des équipes gagnantes. www.envirothon.org

Pour plus d'informations sur l'Association forestière canadienne du Nouveau-Brunswick et ses programmes, visitez www.cfanb.ca ou contacter le bureau au 506-452-1339, info@cfanb.ca.

Panneaux routiers: Indiquer vos plantations d'arbres de Noël et points de ventes

Une initiative de la Co-op des producteurs d'arbres de Noël de Grand-Sault

Panneaux routiers avec logo provincial officiel maintenant disponible

10$ chacun (pour les non-membres)
* Inclus le kilométrage et les flèches de directions.
* Grandeur: 45cm par 45cm
* Munis d'un revêtement réflecteur
* Fait de métal qui ne rouille pas et qui résiste les intempéries

Pour de plus amples informations ou pour commander contacter:

Louis Cyr, résidence : (506) 735-1101
cellulaire : (506) 736-9289

Panneau routier d'une grandeur de 45cm par 45cm. Kilométrage et flèches directrices sont absents de cette image.

Produits d'érable

Rapport de l'Association Acéricole du N.-B.

Maintenant que la saison des sucres est terminée, il faut faire le bilan. Certains de nos membres ont encore du sirop à vendre car les ventes furent bonnes mais pas exceptionnelles. Plusieurs sont entrain de faire de la sylviculture en se servant de notre programme d'aménagement des érablières qui fût renouvelé grâce à la coopération de notre ministre.

Pour les lecteurs qui souhaiteraient obtenir une copie de notre rapport annuel 2010, nous avons un nombre limité de ces rapports au bureau ; vous n'avez qu'en faire la demande.
Les activités de l'association pour 2011 furent très différentes de 2010. Le seul cours offert fût un cours d'une journée sur l'opération d'un GPS. Ce cours fût offert aux membres en juin. Tous les autres cours sont suspendus jusqu'à ce que nous ayons suffisamment de demandes.
Le programme APP est de nouveau un succès cette année avec 30 membres participants ; à la hausse comparativement à l'an dernier.
Le nouveau livre de recettes" Délices de l'érable du Nouveau-Brunswick " fût lancé et se vend à un rythme soutenu. Il est disponible auprès de certains de nos membres et au bureau. Je travaille actuellement avec un éditeur pour publier un livre de conte pour les enfants allant à l'école primaire. Ce projet devrait être achevé en fin d'année.
Un autre projet qui nécessitera beaucoup de travail est un projet d'étude sur l'impact économique de l'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, avec la bonne coopération du ministère, j'espère voir ce travail achevé pour la fin de l'année.
Nous mettons beaucoup d'effort envers la promotion de notre industrie en distribuant nos publications et nos différentes brochures, en participant à un plus grand nombre de salons et de festivals au Nouveau-Brunswick, en poursuivant nos publicités à la télé et en faisant la promotion de nos membres en les incluant dans nos activités locales. Nous travaillons également sur la scène internationale avec la formation de notre club d'exportation pour les membres qui cherchent des occasions d'exporter hors du pays. J'ai voyagé en France en mai pour participer au " salon de Poitiers "... pour y faire la promotion du sirop d'érable du Nouveau-Brunswick. C'est une région de la France où nous avons déjà fait des recherches et nous cherchons donc à accroître notre présence. Nous avons également été dans le Nord de la France avec un autre projet et je vais savoir plus tard cette année si ce projet se réalisera...
Encore cette année, nous avons distribué une bouteille de sirop d'érable et une copie de notre nouveau livre de recettes à tous les membres de l'assemblée législative. De plus, tous les travaillants de l'Assemblée législative ont reçu une bouteille de sirop. Tout ceci est dû à la générosité de certains de nos membres que je tiens à saluer et remercier publiquement. Ils sont indiqués plus bas…Sans la générosité de ces membres, cette tradition ne pourrait continuer.

Tout ceci est dû à la générosité de certains de nos membres que je tiens à saluer et remercier publiquement. Ils sont :

Le Siroytier
Érablière Rino Leclerc
Briggs Maple
Kenneth Maple Farms
Riordon Maple Products
Érablière de la Montagne Verte
Stephenson Maple Farms
Canadian Organic Maple
Erablière Claude Sénéchal
Dumfries Maple
La Renaissance
Erablière Patrick R. Thériault
Erablière Unique
Erablière Laplante & Fils Inc
St-Amand Sugary Inc
Rino Soucy

Notre adhésion est stable mais nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres.

Pour tous commentaires ou questions au sujet de notre industrie, s'il vous plaît n'hésitez pas à me contacter au bureau.

Juste un rappel…marquez votre calendrier…notre assemblée annuelle de 2 jours aura lieu au Quality Inn d'Edmundston les 21 et 22 janvier, 2012.

Yvon Poitras
Directeur général

Le ministre des Ressources naturelles visite les installations acéricoles

Par Chris Bowie

Le 7 avril 2011, l'honorable Bruce Northrup, ministre des Ressources naturelles et le sous-ministre adjoint Paul Orser ont entamé une visite de deux jours des opérations acéricoles de la province. La tournée a débuté avec une excursion en avion entre Fredericton et Saint-Léonard où le ministre, le sous-ministre adjoint et Chris Dickie d'INFOR furent en mesure d'obtenir une perspective aérienne de plusieurs opérations acéricoles dans la région de Florenceville/Bath. La tournée a souligné certains cas spécifiques de perte d'occasions d'expansion en raison de la récolte directement adjacente à une érablière située sur les terres de la Couronne.

L'objectif principal de cette sortie était de discuter des possibilités d'expansion de l'industrie acéricole, les défis actuels de l'industrie et la façon de procéder pour un aménagement durable et responsable.

Vendredi a commencé très tôt à la sucrerie L'Érablière de la Montagne Verte. Les propriétaires Patrick et Chantal Lévesque et leur fils étaient sur place ainsi que plusieurs employés de longue date. La visite a débuté avec un cocktail de bienvenue, suivi d'un déjeuner de crêpes servi avec beaucoup de sirop d'érable, de beurre d'érable et de sucre d'érable granulé pour le café. Après le petit déjeuner, Patrick a présenté ses installations avec une explication de chaque étape du processus de production. Les Lévesques ont environ 42 000 entailles en production et ils mettent l'accent sur l'efficacité afin d'obtenir le plus de sucre possible de chaque entaille tout en étant durable. Cette installation était parfaite pour une introduction au processus de production. L'infrastructure utilise certaines des technologies les plus récentes, la conception du bâtiment a été bien élaborée et tout le matériel est maintenu dans un état impeccable. Ces installations servent à la production alimentaire et en tant que telle, la propreté est de la plus haute importance ; ce qui est bien illustré à L'Érablière de la Montagne Verte.

... suite à la page 5

... suite de la page 4

Après avoir quitté Saint-Jacques, la tournée s'est dirigée vers Florenceville et la région de Bath. Après un bref déjeuner, le groupe est arrivé à Stephenson's Maples, une petite opération familiale avec près de 3 000 entailles. Dean et son père étaient sur place afin de mettre les dernières touches à leur nouveau bâtiment. L'honorable Dale Graham, député provincial du comté de Carleton et le président de la Chambre s'est joint au groupe lors de cet arrêt. Dean a récemment acheté un évaporateur à granules pour compléter sa sucrerie. Le nouveau bâtiment est magnifique, et Dean est enthousiaste avec la nouvelle technologie de granules. Le groupe a échantillonné un peu de beurre d'érable fraîchement préparé et d'excellents bonbons d'érable. Dean a décrit au groupe ses efforts pour produire un maximum de produits à valeur ajoutée ainsi que de nouvelles initiatives de marketing qu'il a entrepris pour compléter son approche de valeur ajoutée.

La prochaine étape de la tournée s'est déroulée chez Kenneth Maple Farms, une opération de taille moyenne (environ 55 000 entailles) détenue et exploitée par la famille Salmon. Lorsque nous sommes arrivés, Mike, Arnold et son frère étaient à l'ouvrage afin de transformer le sirop d'érable en produit fini alors que la fille à Mike fabriquait des produits à valeur ajoutée dans la cuisine. Une longue conversation a eu lieu sur l'état de l'industrie et le processus d'expansion. Des préoccupations ont été exprimées par tous les producteurs sur ces enjeux lors de la tournée, toutefois, les Salmons l'ont très bien expliqué. Mike a exprimé ses inquiétudes non seulement pour la disponibilité actuelle de terrain propice à l'expansion acéricole, mais il a mis l'accent sur l'avenir. Qu'est-ce qui va devenir de l'industrie s'il n'y a pas de zone d'expansion disponible dans 20 ans ? La politique actuelle permet la récolte de feuillus tolérants (souvent l'érable à sucre) à côté des concessions de la Couronne pour les érablières. Dans certaines régions, il y a une tendance discernable des entreprises pour ces zones dans le court terme, probablement en raison de la réduction anticipée des niveaux de récolte de bois franc. Très souvent, les érablières agissent comme une zone tampon entre les superficies de coupes. Le problème principal affectant les producteurs acéricoles n'est pas seulement la disponibilité de peuplements adéquats, mais aussi de trouver ces peuplements dans une proximité raisonnable de l'infrastructure. L'emplacement de ces peuplements et leur taille globale sont des facteurs qui déterminent leur viabilité commerciale.

La tournée s'est ensuite poursuivie chez Canadian Organic Maple Syrup. La famille Hargrove est le plus grand producteur d'érable biologique au Nouveau-Brunswick et dans le monde, avec environ 120 000 entailles employant environ 20 personnes. Encore une fois, nous avons été accueillis par trois générations et plusieurs employés de longue date. Il y avait des équipes dans la forêt pour le maintien de lignes, un groupe à l'ébullition et des personnes travaillant sur les produits à valeur ajoutée. Gus Hargrove a commencé par une visite complète des installations en activité. Une coulée modeste de sève coulait du système sous vide en forêt vers les réservoirs. La sève fut ensuite poussée par un système d'osmose inverse sophistiqué pour augmenter la teneur en sucre de 10 % avant de l'envoyer à l'évaporateur. Le seul sous-produit de l'osmose inverse est de l'eau distillée, celle-ci est utilisée pour le lavage des équipements avec le surplus étant drainé dans les sols locaux. Lorsque la sève pénètre dans l'évaporateur, elle est réduite et la teneur en sucre augmente jusqu'à ce qu'elle atteigne 66 % ; rien de moins ne peut être considéré du sirop d'érable pur.

Lorsque la visite des installations de production fut complétée, Zak Hargrove a apporté le ministre, le sous-ministre adjoint et le président de la Chambre sur une excursion en motoneige dans les forêts de Canadian Organic's. La tournée en forêt a abordé l'entaillage, l'installation de tubulure et les défis associés à l'expansion.

La dernière étape du voyage fut chez Dumfries Maples. Dumfries Maples est une petite opération commerciale sur les rives de la rivière Saint-Jean entre Fredericton et Woodstock géré par la famille Scott. Cette opération a un peu plus de 2000 entailles et se concentre sur la production de produits à valeur ajoutée. Cette année a marqué l'ouverture de leur nouveau restaurant à Dumfries, en bordure de l'autoroute 102. Le nouveau bâtiment impressionnant a été construit à partir de bois de cèdre blanc provenant du lot boisé familial à Tay Creek. Les Scotts produisent du sirop d'érable, beurre, bonbons et crème pour la vente et le restaurant est ouvert les fins de semaine pendant la saison.

Après avoir visité l'ensemble de ces installations, il est évident que les producteurs ont des préoccupations communes en matière d'expansion. Beaucoup de peuplements feuillus de bonne qualité ont été récoltés directement à côté de leurs baux, réduisant le potentiel d'expansion future. La politique actuelle fait appel à la location d'érablière à l'échelle provinciale, et cite les baux non utilisés comme une raison pour limiter l'expansion. Une approche plus spécifique de chaque site se révélerait bénéfique pour évaluer l'expansion pour faciliter la croissance des opérations rentables.

Photos - Chris Dickie

Briggs Maple Supply

Pour tous vos besoins en fournitures acéricoles

~ Évaporateurs, fournitures de filtration et de cabane à sucre
~ Tubulures, chalumeaux, unions et fournitures pour les lignes principales
~ Réservoirs d'entreposage et autres de toutes tailles
~ Cruches du N.-B. et bouteilles
~ Une grande variété d'emballages

Vendeur pour : Lapierre Waterloo Small et Les Équipements Lapierre Equipment

Tél. : 506-384-7582 Téléc. : 506-384-7583
cbriggs@nbnet.nb.ca

Cap sur les espèces envahissantes - la berce du Caucase

Par Chris Bowie

Comme le suggère son nom anglais, giant hogweed, la berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum) est une plante herbacée de grande dimension, pouvant atteindre des hauteurs allant de 1,5 m à 5 m lors de la floraison. La plante a une présence significative, avec de grandes feuilles brillantes, des groupes de fleurs blanches au sommet de la tige en forme d'ombelle et des taches sombres rougeâtre ou violacé sur les tiges. Cette plante est souvent confondue avec la berce laineuse, une plante semblable, quoique plus petite (jusqu'à 2,5 m). La berce laineuse diffère de la berce du Caucase avec ses feuilles velues, les poils grossiers à la base de la tige des feuilles et l'absence de taches rouge pourpre sur la tige. La berce du Caucase peut avoir été introduite dans la région à partir des jardins privés en raison de leur attrait esthétique, mais elle a fait la transition à la vie sauvage et constitue un risque sérieux pour la santé humaine.

La source du danger pour la santé se retrouve dans la sève. Les toxines contenues dans cette sève provoquent des dermatites graves quand elles entrent en contact avec la peau en présence de lumière. Les symptômes peuvent inclure des inflammations, des éruptions cutanées et des boursouflures suivies par des cicatrices pigmentées qui peuvent persister aussi longtemps que six ans. La sève toxique se trouve dans les feuilles, les tiges, les fleurs et les racines de la berce du Caucase. Le contact avec la sève peut se produire lorsque la peau vient en contact avec toutes parties d'une plante cassée, en manipulant toutes parties végétales, ou même en touchant des outils ou des équipements de tonte qui ont été utilisés pour le contrôle de la berce du Caucase.

La berce du Caucase pousse bien dans les zones perturbées avec un sol humide, comme les parcelles vacantes, les aires non cultivées, les berges, le long des routes et les terres agricoles. La plante est très concurrentielle en raison de sa croissance vigoureuse en début de saison, sa tolérance complète à l'ombre, et aux inondations saisonnières. En raison de sa grande taille et sa croissance rapide, elle peut rapidement envahir et supplanter la végétation indigène de la région.

Si vous trouvez la berce du Caucase sur votre propriété, procéder avec prudence. Il n'est pas recommandé que vous essayez de supprimer cette espèce durant l'été. En raison de l'abondance de la sève l'été pose un plus grand risque à votre santé. Néanmoins, vous pouvez couper les fleurs. Cela permettra d'éviter la production de semences supplémentaires et entravera la reproduction. Il est ensuite recommandé de procéder à l'enlèvement au printemps suivant, lorsque les plantes sont de petite taille. L'enlèvement peut être fait en coupant physiquement les pousses à environ 3-4 cm au-dessous du niveau du sol ou utiliser un herbicide glyphosate tel que " Roundup ". Il est important de surveiller cette région à l'avenir puisque la plante peut persister pendant des années.

Pour se débarrasser de cette plante, placer les tiges et les feuilles dans un grand sac en plastique et envoyez-le aux ordures. Vous pouvez aussi sécher et brûler les tiges et les feuilles, mais vous devez le faire en dehors des zones utilisées par les gens. Si la plante est en floraison - coupez-les et enfermez-les dans un sac en plastique et envoyez-les aux ordures. NE PAS composter la berce du Caucase !

Si vous rencontrez cette plante, rapporter votre découverte :
Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick
Courriel : nb.invasive@gmail.com
Site Web : www.nbisc.ca Cette information provient du Giant Hogweed National Fact Sheet, compilée par le Groupe de travail national d'espèces envahissantes : www.invasiveplantcouncilbc.ca/committees.

Maritimes & Northeast Pipeline
Call Before You Dig
Call Before You Cross
1-888-444-6677

Maritimes & Northeast Pipeline

SAFETY CHECKLIST

1. **Plan your activity** – Identify the precise location of your work; check records for evidence of pipeline easements or other buried facilities.
2. **Visit the site** and look for pipeline warning signs or pipeline marker posts.
3. **Contact the pipeline company** and obtain a copy of the pipeline company's guidelines for ground disturbances.
4. **Obtain** the pipeline company's written approval for the crossing.
5. **Make a locate request** (by calling the one-call centre where a one-call centre exists or by calling the pipeline company where there is no one-call centre) to have the pipeline located.
6. **Be on site** when the pipeline is located and know the meaning of the pipeline markers.
7. **Give 3 working days** notice to the pipeline company prior to the commencement of the approved activity until otherwise agreed on by the pipeline company and the applicant.
8. **Hand expose the pipe** prior to any ground disturbance within 3 meters of the pipe.
9. **Notify the pipeline company** one working day before backfilling over the pipe.
10. **IMMEDIATELY NOTIFY THE PIPELINE COMPANY IS YOU COME IN TO CONTACE WITH THE PIPE.**
11. **ALWAYS** follow the instructions of the pipeline company representative.

The Ultimate Recreational Vehicles for EXTREME Off-Road Performance

- Fully Amphibious
- All Season • All Terrain
- Up to 6 Passengers

(Optional accessories shown)

Argo®

Amphibious UTV

Financing Available

Randy Waddingham & Sons
Authorized Dealer
Parts,Sales & Service

663 Charters Settlement Rd.
Fredericton, NB E3C 1VB

Ph (506) 459-8431 Fax (506) 454-7144

Industrie des arbres de Noël

Association de l'industrie des arbres de Noël du N.-B.

Réorganisation en vertu de la Loi sur les produits naturels du Nouveau-Brunswick

Par Kathy Trueman

De nombreux producteurs sont conscients d'un projet clé pour l'industrie des arbres de Noël de la province, soit la réorganisation du secteur en tant qu'organisme sous la Loi sur les produits naturels du Nouveau-Brunswick.

Afin d'informer les producteurs et amorcer les discussions, cinq réunions régionales ont été organisées dans la province à l'automne 2010. Ces réunions se sont déroulées à Neguac (29 septembre), Grand-Sault (5 octobre), Florenceville-Bristol (6 octobre), Sussex (18 octobre) et Fredericton (21 octobre). Lors des réunions les producteurs ont eu l'occasion d'écouter les propos de la Commission des produits agricoles et d'entrer en discussion sur la façon d'entreprendre une réorganisation qui bénéficieraient les producteurs et l'industrie.

Une deuxième série de consultations a eu lieu en mars dernier ; des réunions ont eu lieu à Florenceville-Bristol (16 mars), Edmundston (20 mars), Sussex (21 mars), Fredericton (22 mars) et Neguac (29 mars). Au cours de cette deuxième consultation, il a été convenu qu'une réunion provinciale serait organisée pour permettre à tous les producteurs de se réunir pour discuter de la réorganisation de l'industrie. Cette réunion se tiendra le 11 juin 2011 et l'avis de convocation est inclus dans ce bulletin. Il a également été convenu qu'un résumé des commentaires de toutes les réunions soit distribué aux producteurs. Pour atteindre le plus grand nombre de producteurs, ce résumé a été inclus dans le bulletin d'INFOR.

Résumé des commentaires des réunions régionales

Observations générales

~ Les producteurs d'arbres de Noël, au cours des réunions dans la plupart des régions, à une exception près, ont exprimé leur soutien envers une réorganisation et ils sont prêts à poursuivre les discussions et le processus.

~ Il y a certaines inquiétudes quant à la façon dont cette organisation sera considérée en vertu de l'ALÉNA.

~ Il y a des inquiétudes quant à savoir si les gros producteurs auront le même niveau de représentation que les petits producteurs au sein de l'organisation.

Définition d'un producteur

~ Une proposition est d'utiliser les lignes directrices du permis provincial d'acheteur d'essence pour la sylviculture, donc ceux avec 2 acres et plus seraient considérés comme des producteurs en vertu de cette législation. Il y a un intérêt à inclure autant de producteurs que possible. Proposé lors de la consultation à Edmundston.

~ Une proposition est de considérer ceux ayant 5 acres et plus. Proposé lors de la consultation à Sussex et aussi approuvé à Fredericton.

~ Une proposition est d'utiliser la définition d'un producteur de Revenu Canada. Il a été suggéré que ceux ayant 15 à 20 acres et plus seraient admissibles au projet de loi. Proposé lors de la consultation à Florenceville-Bristol.

~ Tous les producteurs doivent être inclus dans la législation. Proposé lors de la consultation à Neguac.

Frais (Levy)

~ Une proposition est d'envisager de faire des prélèvements de fonds en vendant des étiquettes qui pourraient également servir en terme de marketing en spécifiant l'origine. Mettre des étiquettes sur les arbres n'a pas besoin d'être obligatoire, peut-être explorer la possibilité d'étiquettes/drapeaux et/ou des billets. Proposé lors de la consultation à Sussex.

~ Options de prélèvement en parallèle : i) cotisation appliquée à la production ; soit le nombre d'arbres récoltés pour la vente ; ii) cotisation non appliquée à la production ; soit les arbres qui sont cultivés, mais non les arbres récoltés pour la vente, et qui pourraient être basé sur la superficie ou le nombre d'arbres, et iii) une certaine forme de structure de frais fixes qui pourraient être superposé aux autres cotisations contribuant ainsi à une certaine prévisibilité dans le budget. Il a également été proposé qu'une structure de frais fixes pourrait être mise en place pour ceux qui ne sont pas producteurs, mais qui ont un intérêt dans l'industrie.

~ L'organisation devrait évaluer les prélèvements sur une base annuelle afin de prendre en compte la situation économique générale des producteurs.

Les besoins des producteurs qui doivent être abordés dans une nouvelle organisation (toutes les consultations)

~ Mobiliser des fonds pour différents projets (y compris ceux énumérés ci-dessous).

~ Développer un réseau de communication avec les producteurs : aider les fournisseurs à communiquer avec les acheteurs.

~ Évaluer l'empreinte carbone des arbres.

~ Reconstruction de la base de connaissance et le soutien individuel sur le terrain.

~ Mise à jour des données statistiques pour l'industrie du N.-B.

~ Promotion des produits verts à la fois localement et au niveau national.

~ Soutenir la relève et l'intérêt continu dans l'industrie.

~ Représentation dans les organisations et aux réunions où les questions de douanes et autres questions de politique touchant l'industrie font partie de l'ordre du jour.

~ Prendre conscience du processus d'homologation des usages limités et informer les producteurs des enregistrements pertinents à usage limité. S'informer sur les travaux de l'Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

... suite à la page 9

... suite de la page 8

~ *Certification pour les producteurs et les produits : FSC, ISO, etc*

Inclusion des producteurs de couronnes

~ *Les couronnes et les arbres sont considérés comme deux entreprises très différentes et il est donc difficile de les considérer ensemble dans la même organisation.*

~ *Il y a peu d'avantages perçus pour l'industrie ou pour les producteurs de couronnes.*

~ *Une proposition est d'avoir un questionnaire à deux formes lors du plébiscite qui permettrait aux producteurs de couronnes de se retirer de l'organisation.*

~ *Certains producteurs de couronnes ont indiqué qu'il leur sera difficile de payer une redevance.*

~ *Préoccupations au sujet du coût relatif d'une couronne et d'un arbre et la façon de développer un prélèvement équitable et proportionnel.*

~ *" Nous parlons rarement aux autres d'une région à l'autre. "*

Prochaines étapes

~ *Réunion provinciale, tel que convenu lors des consultations régionales en mars. Lors de cette réunion, les producteurs seront invités à prendre une décision d'aller de l'avant avec le processus de plébiscite.*

~ *Le processus de plébiscite sera mené par la Commission des produits de la ferme du N.-B. Lors du plébiscite, tous les producteurs auront la possibilité de voter sur la proposition de réorganisation en vertu de la Loi sur les produits naturels du Nouveau-Brunswick.*

PRIÈRE DE NOTER QU'À LA SUITE DES CONSULTATIONS RÉGIONALES, LES PRODUCTEURS DE COURONNES NE SONT PLUS CONSIDÉRÉS POUR ÊTRE INCLUS SOUS LA DÉFINITION " D'UN PRODUCTEUR " qui s'applique à ce processus.

Association de l'industrie des arbres de Noël du Nouveau-Brunswick
Avantages d'un organisme financé actif

Les producteurs d'arbres de Noël sont en train d'examiner une proposition portant sur leur réorganisation en vertu de la Loi sur les produits naturels du Nouveau-Brunswick. Le projet de réorganisation vise surtout à renforcer les capacités de l'organisme afin de desservir les producteurs avec efficacité et à leur permettre de jouer un rôle actif dans l'industrie. Certains des avantages de la réorganisation sont présentés ci-dessous.

Budget

La réorganisation se traduirait par des revenus annuels sûrs provenant des redevances des producteurs. Le conseil d'administration pourrait ainsi élaborer des projets et d'autres initiatives pour le bénéfice des producteurs. Actuellement, les producteurs comptent sur d'autres organismes et personnes pour fixer les priorités, administrer les projets et présenter des rapports sur les résultats aux producteurs. Un organisme financé par les producteurs permettrait aux producteurs de discuter et d'établir les priorités, en plus de démontrer la responsabilité de l'industrie relativement à la gestion et à l'administration des projets, dont les projets de recherche qui répondent aux priorités et aux besoins des producteurs.

Personnel rémunéré

Comme les autres organismes de producteurs semblables, les producteurs d'arbres de Noël se sont organisés sous la forme d'une association qui a compté sur le bénévolat des membres du conseil. Ce modèle s'est révélé insoutenable à long terme. Un employé professionnel bénéficiant d'un bureau aménagé adéquatement pourrait voir à la gestion des affaires courantes, aider les producteurs à réaliser leurs priorités, réunir les fonds pour mener des projets et faire la liaison avec les ministères, les groupes de producteurs et les autres organismes. Grâce au soutien professionnel d'une personne de l'extérieur de l'industrie, les producteurs pourront concentrer leur vision sur les objectifs à long terme qui contribuent à la viabilité et à la croissance du secteur.

Voix unie

Pour s'adresser aux organismes de financement et aux gouvernements, il faut que l'industrie soit autorisée à parler et à le faire avec légitimité. Un organisme appuyé et financé par les producteurs sous la surveillance de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick réunit ce critère.

Capacité de réunir les fonds

En ayant un budget, les producteurs d'arbres de Noël auront la capacité de réunir des fonds provenant de divers programmes gouvernementaux et organismes de financement. Il existe de nombreux exemples de réussite à cet égard, tant dans l'industrie des arbres de Noël dans les autres provinces que parmi les autres groupes de producteurs semblables au Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il réunit des fonds, un organisme est capable d'en utiliser une partie afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour mener des projets précis, qui correspondent souvent à plusieurs fois le montant original.

Communication avec les producteurs

Un engagement à communiquer les résultats de la recherche, les projets à venir et l'information sur l'industrie aux producteurs, de même qu'à organiser des journées champêtres, des cours pratiques et des séances d'information est une priorité et une fonction importantes d'un organisme efficace. Il est important que tous les producteurs aient accès à l'information et aux possibilités d'apprentissage.

Statistiques et information

Il est important d'élaborer et de maintenir de l'information fiable sur l'industrie du Nouveau-Brunswick, ce qui assure des communications efficaces et permet d'établir les priorités.

Approche proactive des enjeux de l'industrie

Les producteurs ont soulevé divers enjeux lors des consultations, dont le passage à la frontière et les barrières non tarifaires, l'accès aux terres de la Couronne, la relève, les questions liées à la main-d'œuvre et à la formation des travailleurs, le mécanisme de communication ayant trait à l'information sur le marketing, les homologations de pesticides à usage limité et l'exportation de pointes non transformées. Les producteurs pourront établir l'ordre de priorité de ces enjeux et élaborer des stratégies à cet égard.

Modification à l'essence au N.-B.

Par Chris Bowie

Comme suite à un mandat du gouvernement fédéral, toute l'essence ordinaire sans plomb (87 octane) vendue par des distributeurs majeurs de carburant au Nouveau-Brunswick contient un additif de 10 % d'éthanol (E10) depuis mars 2011. La date de sortie peut varier entre les entreprises de sorte qu'il est recommandé de contacter votre détaillant local pour plus d'informations. L'introduction de l'E10 à l'essence ordinaire sans plomb (87 octane) aura également une incidence sur l'essence intermédiaire (89 octane). L'essence intermédiaire est créée à la pompe en mélangeant l'essence ordinaire (87 octane) avec l'essence suprême (91 octane) et contiendra donc environ 5 % d'éthanol si l'essence ordinaire (87 octane) est en fait E10. À la lumière de ce changement, il est recommandé de consulter le manuel du propriétaire avant de choisir un type d'essence.

Bien que l'essence mélangée soit nouvelle au Canada atlantique, ce mélange d'essence est déjà en circulation depuis un certain nombre d'années aux États-Unis. Alors que certains disent qu'il n'y a pas de différence significative dans l'utilisation générale du mélange de carburant, d'autres insistent qu'il est à l'origine d'une augmentation de défaillance prématurée des petits moteurs aux États-Unis. La plupart des documents de bonne réputation indiquent que si les procédures décrites dans le manuel du propriétaire sont respectées les équipements associés fonctionneront adéquatement. L'utilisation quotidienne aux États-Unis a donné lieu à deux préoccupations spécifiques axées sur les propriétés de solvant de l'éthanol et la perception d'une augmentation de la susceptibilité à la contamination à l'eau (séparation de phase).

Malgré que l'ampleur de ces problèmes potentiels soit inconnue, il y a des précautions qui peuvent être prises pour réduire le risque des effets négatifs. Tout d'abord, pour atténuer les problèmes de contamination de l'eau (séparation de phase) ne laissez pas d'essence dans les petits moteurs pendant de longues périodes de temps. Si possible, utilisez toute l'essence du réservoir avant de le ranger et rangez-le à l'abri de l'humidité. Deuxièmement, il faut savoir que l'éthanol peut agir comme un détergent et peut soulever les dépôts dans les moteurs plus anciens, ce qui bloque les filtres et les passages étroits du système de carburant. Une inspection et un entretien régulier sont les seules mesures qui peuvent être prises dans ce cas.

Le gouvernement provincial du N.-B. fournit de plus amples informations dans un document intitulé : Questions fréquemment posées sur l'essence-éthanol. L'éthanol dans les petits moteurs est abordé dans l'extrait suivant :

Peut-on utiliser l'essence-éthanol dans les véhicules récréatifs et les petits moteurs ?

Les composantes (réservoirs et canalisations d'essence) de certains moteurs et systèmes d'alimentation pourraient se dégrader, car l'éthanol a des propriétés de solvant. On encourage fortement les gens à consulter leur manuel du propriétaire et leur garantie afin d'obtenir des renseignements précis quant à l'utilisation d'essence-éthanol dans tout véhicule ou moteur. Cela vaut surtout pour les moteurs plus anciens et les moteurs à deux temps.

Les propriétaires qui utilisent de l'essence-éthanol devraient toutefois connaître le risque de contamination de l'eau, y compris la formation possible de condensation dans le réservoir, et prendre les précautions qui s'imposent. Les réservoirs qui sont partiellement pleins sont davantage visés par ce problème. Si l'utilisation d'un mélange d'éthanol n'est pas appropriée, le propriétaire devrait en parler au détaillant pour voir si une essence non mélangée est disponible. L'utilisation du supercarburant pourrait constituer une solution de rechange.

Des renseignements supplémentaires peuvent être trouvés sur le site Web du gouvernement provincial :
http://www.gnb.ca/0085/pdf/ethanol%20faqs%20-%20french.pdf

Lots boisés privés

Changements récents à la politique des terres humides au N.-B.

Par Chris Bowie

Depuis le début de 2011, plusieurs changements ont été faits à la politique en ce qui concerne les activités de développement à proximité des cours d'eau et des terres humides dans la province du Nouveau-Brunswick. La plus notable des modifications a été centrée sur la couche prévisionnelle des terres humides. Cette couche cartographique a été dévoilée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le 1er janvier 2011. Cette couche produite par un modèle informatique identifie les zones classées comme potentielles terres humides. Ces polygones ont reçu une zone tampon autour de leur périmètre de 50 m par mesure de précaution. Une quantité importante de la province (environ 18 %) se situait à l'intérieur de ces polygones donc ces régions étaient sujettes à la réglementation et les procédures rigoureuses régissant les activités dans et autour des terres humides. La combinaison de l'absence de directives sur la question et la gravité des restrictions a entraîné de nombreux groupes d'intervenants à faire appel. L'honorable Margaret-Ann Blaney, ministre de l'Environnement, a répondu en s'engageant à " une tournée de consultation " dans la province pour impliquer le public et pour décider comment aller de l'avant.

Vendredi 4 mars 2011, les représentants d'INFOR ont assisté à l'audience de Fredericton lors de la tournée de consultation. La salle était comble, beaucoup de gens voulaient s'adresser à la ministre. Parmi les orateurs, on retrouvait des représentants de l'industrie forestière privée, les gouvernements municipaux, les groupes de conservation, l'industrie de la construction, le milieu universitaire, la communauté immobilière et un assortiment de professionnels indépendants. Après avoir écouté 30 orateurs sur une période de deux heures et demie, plusieurs thèmes récurrents sont apparus. Les intervenants étaient frustrés par le manque d'orientation concernant les politiques et les procédures, les données douteuses utilisées dans le modèle prédictif et le fardeau financier associé à la délimitation des terres humides. Peu de gens ont appuyé la nouvelle politique et la plupart des représentants de la communauté scientifique ont convenu que les données utilisées comme base pour la couche prédictive des terres humides nécessitaient des améliorations significatives.

Le 18 mars 2011, la ministre a publié deux documents en réponse à la tournée de consultation. Ces documents exposent les stratégies à court et à long terme ainsi que les règles d'engagement pour les mesures à court terme et sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Environnement du N.-B. : http://www.gnb.ca/0009/Wetlands/index-f.asp La stratégie à court terme est en vigueur jusqu'à la fin 2011, date à laquelle le gouvernement prendra une décision sur une stratégie à long terme.

Les changements les plus notables de la politique à l'égard de la gestion des forêts sont les suivants :

- L'enlèvement de la couche prévisionnelle des terres humides. Elle sera remplacée par la carte des secteurs connus de terres humides qui ont été cartographiés par le ministère des Ressources naturelles. Ce changement a diminué la quantité de terres humides cartographiées de 18 % à 6 %.

~ Les évaluations et les délimitations ne sont plus nécessaires, bien que des permis soient encore nécessaires pour toute activité dans la zone tampon de 30 m de tous cours d'eau et terres humides cartographiés.

Pour déterminer si une zone est inclut dans la carte des terres humides réglementées, visitez http://geonb.snb.ca/geonb. Pour vous orienter vers la section appropriée, sélectionnez Outils ? Terres humides ? Carte des terres humides réglementées et zoomez à l'échelle nécessaire pour voir la zone en question. Bien que les règlements aient été assouplis, il est toujours impératif de rester à jour sur les réglementations régissant les activités dans les zones riveraines et leurs zones tampons. La section suivante décrit les situations qui nécessitent un permis de modification des cours d'eau et terres humides, ainsi que le processus d'autorisation.

Modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide

La plupart des activités industrielles (y compris la construction de routes et de récolte) à 30 m d'une terre humide représentée sur la carte de terres humides réglementée (http://geonb.snb.ca/geonb/) ou un cours d'eau tel que défini dans la Loi sur l'assainissement de l'eau, C-6.1 nécessitera un permis de modification des cours d'eau et des terres humides.

La Loi sur l'assainissement de l'eau définit les termes mentionnés :

~ Terre humide désigne " la terre qui a de façon périodique ou permanente, une nappe
phréatique à la surface, près de la surface ou au-dessus de la surface de la terre ou qui est saturée d'eau et soutient un processus aquatique indiqué par la présence de sols hydriques, d'une végétation hydrophyte et des activités biologiques adaptées à un milieu humide. "

~ Cours d'eau désigne " la largeur et la longueur totales, y compris le lit, les berges, les bords et la ligne du rivage, ou toute autre partie d'une rivière, d'une source, d'un ruisseau, d'un lac, d'un étang, d'un réservoir, d'un canal, d'un fossé ou de tout autre canal à ciel ouvert, naturel ou artificiel, dont la principale fonction est de transiter ou de retenir de l'eau, que l'écoulement soit continu ou non. "

Activités forestières communes qui nécessitent un permis si elles sont effectuées à 30 m d'un cours d'eau ou de terres humides :

- Toute construction de chemins dans les 30 mètres d'un cours d'eau ou des terres humides
- La construction de structures telles que des murs de retenue, des ponts et des ponceaux.

... suite à la page 12

... suite de la page 11

~ Effectuer des réparations aux structures existantes qui modifient la taille ou la forme de la structure.
~ Enlèvement de la végétation, y compris la récolte des arbres.
~ Conduire ou faire fonctionner de la machinerie, déposer ou enlever de la matière (sol/débris) ainsi que le drainage, le pompage ou le prélèvement d'eau d'un cours d'eau ou des terres humides.

Le processus d'autorisation est régi par le Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides (90 -80). Les activités peuvent également être soumises à d'autres lois fédérales et provinciales et leurs règlements, il est important de vous familiariser avec les aspects juridiques liés à la construction de routes au N-B. Des exemples de ces lois sont : la Loi sur les pêches (fédérale) qui s'applique à l'habitat du poisson ; et la Loi sur l'assainissement de l'environnement (provinciale) qui s'applique aux terres humides, tourbières, marais et marécages ayant plus de 2 ha de superficie.

Le ministère de l'Environnement délivre les permis de modification des cours d'eau et des terres humides obligatoires et provisoires. Les permis obligatoires sont délivrés pour des projets de grande envergure nécessitant une enquête et/ou une conception par un ingénieur. Les permis provisoires sont délivrés pour les petits projets tels que les activités d'aménagement forestier. Pour les activités comme la récolte et les soins sylvicoles, il peut être possible d'obtenir un permis provisoire à long terme du ministère de l'Environnement pour 25 $, à condition que vous puissiez soumettre des cartes détaillant les régions dans lesquelles vous avez l'intention d'opérer pendant la durée du permis.

Pour ceux qui choisissent d'ignorer l'exigence de permis ou qui font des travaux non conforme à la loi, aux règlements ou les arrêtés ministériels, il y a une série de conséquences possibles de ce non-respect. Les conséquences vont d'une ordonnance d'arrêt des travaux ou l'ordre d'enlever ou de réparer la structure à des amendes. Les amendes peuvent atteindre 50 000 $ pour un individu et jusqu'à 1 000 000 $ pour une société en fonction de la gravité de l'infraction.

Si vous avez des questions sur le processus d'autorisation, s'il vous plaît contacter :

Protection des eaux de surface Ministère de l'Environnement du N.-B Tel./Tél. : (506) 457-4850 Fax/Téléc. : (506) 453-6862	Chris Bowie -Gérant du programme d'extension INFOR inc. Tel./Tél. : 506-450-8787 Fax/Téléc. : 506-454-0652 cbowie@infor.ca

Que devrions-nous faire croître? Bois de sciage ou bois de pâte?

Quels sont l'importance et l'effet de la grosseur des billes de sciage?

Tony Rotherham, f.a.
Rotherham T. Consulting Forest Inc
trotherham@sympatico.ca

Tendances de l'approvisionnement en matières premières de l'industrie canadienne des pâtes et papier.
Retournons dans la période 1920 à 1960 où la majorité du bois récolté au Canada était livré à l'industrie de pâtes et papier (P et P). La grosseur des billes n'était pas importante. Nous avons nourri l'industrie de P et P avec les billes des peuplements naturels de nos immenses forêts- notre héritage.

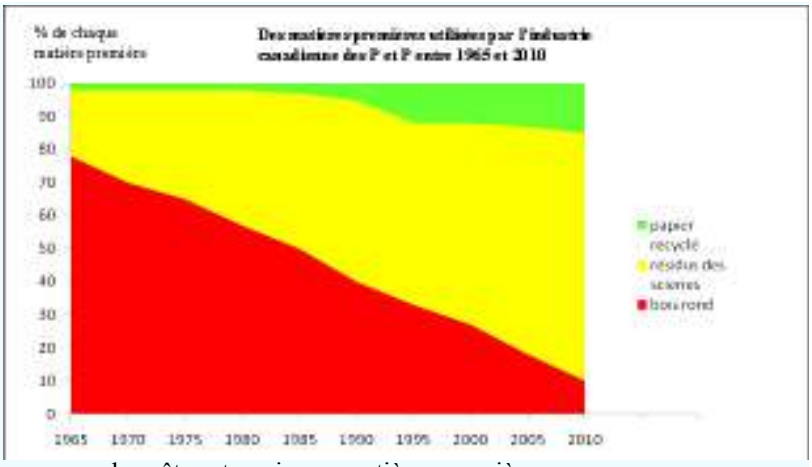

Les choses ont changé. Mais avons-nous changé nos pratiques sylvicoles et les régimes d'aménagement forestier pour maintenir une industrie en pleine évolution? Est-ce que le changement a été progressif et presque inaperçu ?

Les changements ont été progressifs lorsqu'ils sont considérés dans l'ensemble des statistiques nationales, mais le tableau régional est différent. Lorsque l'usine de pâte dans votre quartier a cessé d'acheter du bois rond et ils ont converti leurs systèmes pour accepter des copeaux de bois, le changement a été brutal et souvent désagréable. Mais, quelle est l'ampleur de ces tendances et que pouvons-nous espérer à l'avenir? Examinons d'abord les tendances à long terme dans l'approvisionnement de l'industrie des pâtes et papier en matières premières.

En 1965, le bois utilisé pour la pâte était composé d'environ 78 % de bois ronds et environ 20 % en copeaux par l'industrie canadienne de P et P. En 2000, le bois rond ne représentait que 25 % et 65 % était des copeaux. L'an 2000 est la dernière année pour laquelle nous avons des statistiques fiables. On estime qu'en 2010 la contribution de bois rond pour l'approvisionnement en matières premières sera d'environ 5-10 % et la contribution des copeaux sera environ 80 %.

... suite à la page 13

...suite de la page 12

En 1965, il a été estimé qu'environ 2/3 de tout le bois rond récolté dans l'est du Canada a été livré à l'industrie de P et P. Il est évident que l'ensemble des industries de P et P au Canada est maintenant largement tributaire de résidus de scierie pour leurs matières premières.

La dépendance envers les copeaux a été créée dans l'Ouest canadien à partir du moment où la récolte dans l'intérieur de la Colombie-Britannique fut accrue; dans le début des années 1950. Cette dépendance a été scellée lors de l'expansion des scieries à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Cette augmentation de scieries est due à l'introduction de la récolte à " utilisation fermée " vers la fin des années 1960 et la forte augmentation d'AAC en conifères.

Aujourd'hui, l'industrie des produits en bois massif est l'utilisateur primaire du bois à travers le Canada. L'industrie de P et P est heureuse de dépendre des résidus de scierie.
Heureuse? Oui. Seules les usines de pâte mécanique de défibreur (ground-wood) demandent du bois rond comme matière première. Tous les autres processus de P et P utilisent des copeaux. Il est beaucoup plus efficace et économique d'acheter des copeaux tout prêts d'une scierie que de livrer des billes dans la cour et de les transporter dans une salle de préparation du bois pour être écorcé et déchiqueté. La manutention des copeaux est un rêve par rapport au cauchemar coûteux de décharger, empiler, récupérer et alimenter le bois rond de 4 pi ou 8 pi dans la salle de préparation du bois. Les salles de préparation du bois sont coûteuses et produisent de l'eau très sale. Les usines de pâtes et papiers qui ont converti leurs processus vers les copeaux avaient des raisons importantes de le faire.

C'est également une utilisation beaucoup plus efficace du bois. Les dosses et les bordures produites par les scieries partout au Canada étaient anciennement éliminées par incinération dans des fours wigwam. Maintenant, ils sont déchiquetés à la scierie et utilisés pour faire de la P et P.

Que devrions-nous faire croître? Pas de bois à pâte! Des billes de sciage.

L'influence de la grosseur des billes de sciage sur la production de bois d'œuvre et la valeur des billes.
Nous savons tous que les billes de grand diamètre sont plus précieuses que les petites billes. Mais de combien? Les tableaux et les chiffres suivants indiquent les nombreux avantages des grands diamètres versus les plus petits diamètres.

La base de données dans ce tableau a été aimablement fournie par : " SAWSIM- analyse effectuée par HALCO Software Systems Ltd "; les hypothèses de prix du bois utilisé dans le calcul sont basées sur les moyennes 1998-2008.
L'auteur a fait des calculs supplémentaires pour développer quelques colonnes dans le tableau pour que les avantages pratiques des grosses billes soient évidents. (Voir les colonnes 3, 4, 6, 7, 8 et 10) Je suis endetté à Brad Turner de HALCO Systems Software Ltd pour son aide dans la préparation de cet article.

Diamètre du petit bout	Vol/bille (m^3)	Billes par voyage de camion de 38m^3	Pmp par bille	Pmp par voyage	Récupé ration de valeur ($/bille)	Valeur potenti elle à la scierie ($/voyage)	Valeur de récupération potientielle ($/$m^3$)	Comparais on de valeur ($/$m^3$)	% Comparaison de valeur ($/$m^3$)	Récupé ration potientielle de bois (pmp/m^3)
4	0.076	13.2	500	17.8	8900	5.17	2585	68.25	100	235
6	0.145	6.9	260	39.1	10166	11.45	2977	79.03	116	270
8	0.229	4.4	165	69.2	11418	20.05	3308	88.25	129	301
10	0.338	3.0	115	104.0	11960	31.18	3585	93.54	137	307
12	0.472	2.1	80	146.9	11752	47.18	3774	99.07	145	311
14	0.588	1.7	65	199.1	12941	63.47	4124	107.9	158	338
16	0.833	1.2	45	280.0	12600	94.19	4238	113.03	166	344

Voir aussi : le récent article paru dans le magazine Canadian Forest Industries : " Size Matters "
www.canadianforestindustries.ca/articles/size.html

Chaque participant de la chaîne de production : propriétaires/gestionnaire, travailleur forestier/camionneur et gérant de la scierie se pencheront sur les facteurs qui reflètent le mieux leurs intérêts. Dans tous les cas, plus gros est meilleur. La taille contribue à la productivité de l'exploitation forestière, à la valeur des billes de sciage, à une meilleure productivité des scieries, à une meilleure récupération et à des coûts unitaires inférieurs.

Le travailleur forestier est intéressé au volume par bille, le nombre de billes par mètre cube et le nombre de billes requises pour un voyage.

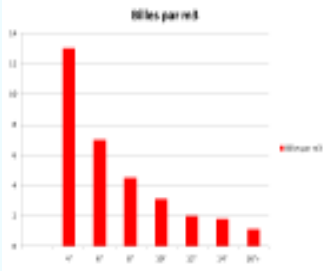

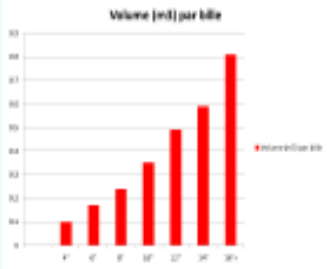

Le propriétaire/gestionnaires est intéressé aux valeurs des billes.

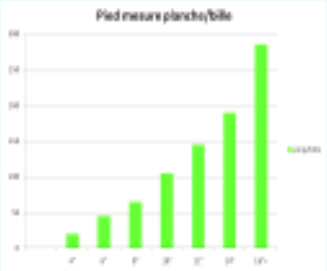

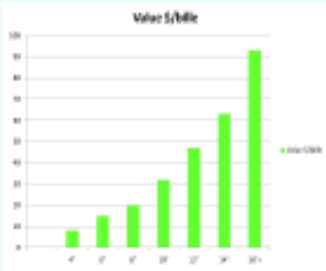

...suite à la page 14

... suite de la page 13

La scierie est intéressée par la largeur et la valeur du bois qui peut être produit, et l'effet bénéfique de gros diamètre sur la récupération du bois et la production de l'usine.

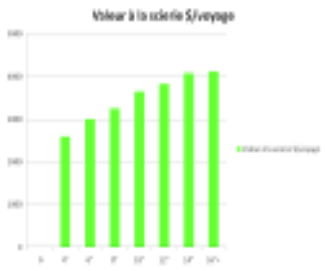

Note au lecteur : Ces données sont à titre indicatif seulement, basées sur des ventes hypothétiques de bois d'œuvre. Ces données ne doivent pas être utilisées pour valoriser la production de billes à partir d'un boisé ou une unité de gestion forestière. Les colonnes de chiffres indiquant la valeur des billes sont incluses dans le but d'illustrer les valeurs relatives de billes de différentes tailles, et non pas la valeur réelle des billes.

Lorsque la taille du diamètre du petit bout augmente de 4" à 14", il y a une augmentation très significative de la valeur pour tous les participants dans la chaîne de production. Lorsque les billes se rendre à 16" les avantages du diamètre commencent à se stabiliser.

Conformément à l'écologie forestière de chaque espèce, la stabilité du peuplement, les avantages de l'autoélagage, la longévité des espèces, le taux de croissance et la tolérance à l'ombre nous devrions faire croître des billes de sciage, et non pas des billes de grosseurs pour la pâte.

Évidemment, les troncs d'arbre ne sont pas des colonnes parfaites mesurant 16 pouces de diamètre à partir du sol vers le haut. Tout arbre qui produit une bille de sciage de 12 - 16" produira également plusieurs autres à petits diamètres. Toutefois, ils vont tous être un peu plus grands et vont augmenter la productivité.

Un examen des tableaux et figures ci-haut indique clairement que nous sommes tous gagnants avec de plus grosses billes.

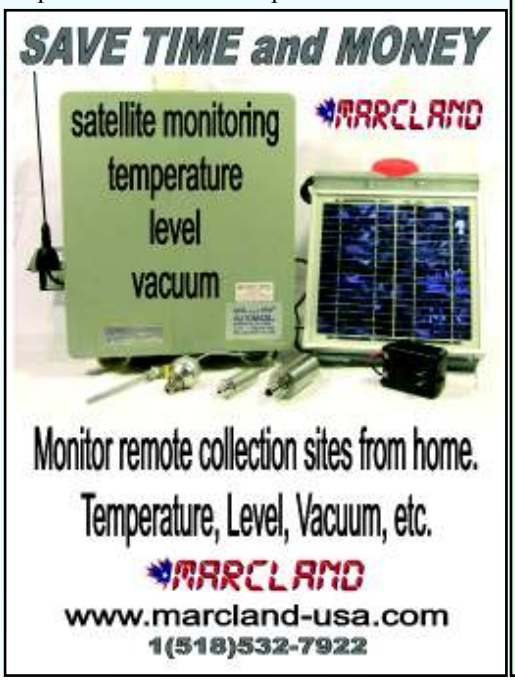

Grosses billes :

~ Elles sont plus économiques pour abattre, débarder et empiler. La taille est peut-être le facteur le plus influent dans la productivité et les coûts des machines d'abattage

~ Elles sont plus faciles et plus rapides à charger

~ Elles sont des charges utiles, un camion de 38m3 chargé de grosses billes va produire plus de bois à l'usine d'une charge de billes plus petites.

~ Elles offrent une meilleure récupération du bois par m3. La récupération augmente ainsi que la production par pied linéaire qui passe par la scierie. Toutes les scieries sont alimentées par des unités de production linéaires. Ils ont la capacité de traiter un certain nombre de pieds linéaires de billes à travers la scie principale, la scie refendeuse-dosseuse et la scie coupe-bordures. La plus grande à la dimension des billes et plus large est le bois sortant des scies, plus élevée la production et la valeur seront. Une productivité accrue est égale à une baisse des coûts unitaires.

~ Elles se vendent à une prime par rapport aux petites billes.

Les grosses billes payent une prime à tous ceux impliqués dans la chaîne de production. Il est temps que nous adaptions notre gestion forestière et les régimes sylvicoles pour produire de plus grosses billes de sciage.

Plantations Crête Inc.

2030 de Bretagne, Sherbrooke, Québec J1J 1R4
Bureau: 800-663-7733 FAX: 866-663-7733
E-MAIL: daniel@creteplant.com

SURPLUS d'EQUIPEMENT à VENDRE
(Réduction des opérations)

Tracteur Kubota B 1750-1993-19hp-2500hrs	$ 4500.00
Arroseuse Tecnoma PMP240 1500li sur remorque	$12500.00
Arroseuse Tecnoma PMP90, 500li sur 3 points	$ 4000.00
Remorque fermée et isolée 18 pieds	$ 4500.00
Remorque fermée en fibre de verre 18 pieds	$ 5500.00
Multi-Forme machine pour couronne	$ 1300.00
Machine à roping avec enroulement automatique	$ 2800.00
Emballeuse à filets 10-12-14-18" mecanique	$ 2000.00
Emballeuse à filets 18-24" électrique 6 volts	$ 1000.00
Essoucheuse à Souche (avec Marteaux) 3pts	$ 7500.00
Rotoculteur Kuhn 72 pouces	$ 2400.00
Planteuse Mechanical Espacement 54-60-66 po	$ 3000.00
Chipper-Grinder Bear Cat (# 554) 3 pts	$ 2200.00

LES SPÉCIALISTES DE LA CULTURE
DU SAPIN EN PÉPINÈRE

Productions Résinex inc.

CULTURES ABRITÉES DE SEMIS EN RÉCIPIENTS

Plants à racines nues et en récipients forestières de Forte Dimension
~ 310 cc
~ 345 cc

NOUVEAU

700 cc
~ Plants à jardins- Équipments de transplantation
~ Transportation equipment

Représentante des ventes pour le N.-B.
Sophie-Michèle Cyr
48e Avenue Edmundston, N.-B. E3V 3C7
Cel.: 418-580-9165
Fax: 506-739-7856
Courriel: guilidou@hotmail.com

43 Norbert-Morin
La Durantaye, Quebec
G0R 1W0

Gilles Pelletier
Tél.: 418-884-2664
Fax.: 418-884-2765
Cel.: 418-884-1475
Courriel: Resinex@globetrotter.net

Travailler en sécurité avec la tronçonneuse - essentielle à tous travaux

L'abattage, les techniques d'ébranchage et de tronçonnage sont des compétences essentielles pour tous ceux qui travaillent avec une tronçonneuse. Pour ceux qui utilisent des scies à chaîne sur une base régulière, ces tâches peuvent sembler simples, mais en raison des conséquences potentielles associées à une blessure, l'importance d'une formation adéquate et les procédures de sécurité à suivre ne peuvent pas être sous-estimées. Certaines tâches, comme l'abattage directionnel peut-être particulièrement difficile. Une bonne technique d'entaille et l'utilisation de coins sont indispensables afin d'abattre l'arbre au bon endroit en toute sécurité. Assurez-vous que vos employés sont bien formés pour les tâches entreprises.

En tant que propriétaire, vous devez connaître certaines sections de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que les régulations ci-attachants.
Pour vous assurer d'exercer une diligence raisonnable en tant qu'employeur, vous devez conserver les documents qui appuient vos efforts de surveillance, de connaissance des risques, et la formation de vos employés.

1 - Qu'est-ce que disent les règlements à propos de l'entretien de la tronçonneuse ?
Le propriétaire d'une scie à chaîne doit s'assurer que la scie à chaîne est utilisée avec une chaîne de sécurité affûtée conformément aux spécifications du fabricant et que le frein de chaîne est opérationnel. (Article 348)

2 - Se souvenir de ces conseils pour l'utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne :
~ Arrêter le moteur de la scie ou engager le frein de chaîne avant de se déplacer d'un endroit à l'autre.
~ Mettre immédiatement une scie défectueuse hors service.
~ Faire démarrer le moteur de la scie lorsqu'elle est froide en la tenant contre un objet solide au-dessous de la ceinture.
~ Toujours tenir la scie à deux mains et se tenir debout sur une base solide lorsque la scie est utilisée.
~ Ne pas utiliser la scie à chaîne au-dessus de la hauteur des épaules.
~ Toujours complètement abattre l'arbre - ne jamais laisser un arbre logé.
~ Évaluer les risques de votre zone de travail : les branches mortes, les chicots, la force et la direction du vent.
~ Toujours avoir un pansement compressif avec vous.
~ Se déplacer à une distance d'au moins 3 mètres à un angle de 45 degrés par rapport à l'axe de chute probable.
~ Préparer un plan de communication en cas d'urgence.
~ Ne travailler jamais seul. (Articles 349, 351, et 352)

3 - Dois-je porter des vêtements de sécurité lorsque j'utilise une tronçonneuse ?
Oui. Des chaussures de protection qui offrent une protection sur le dessus et les côtés du pied et qui ont des semelles non glissantes sont requises par la loi. Selon les conditions (c.-à-bois humide ou mouillé, pentes raides), il peut être avantageux d'avoir des bottes à crampons. Les pantalons pour la scie à chaîne qui protègent la jambe à partir de la chaussure de protection jusqu'à l'aine, un casque, des lunettes de protection et de la protection de l'ouïe sont des pièces d'équipement importantes pour la protection individuelle. Elles doivent être portées par tous ceux qui travaillent avec une tronçonneuse. (Article 346)

Si vous avez des questions au sujet de la santé et la sécurité au travail, vous pouvez communiquer avec un agent de santé et sécurité ou encore un conseiller en éducation à Travail sécuritaire NB.

Téléphoner le 1-800-222-9775 et demander pour votre bureau régional.

Événements à venir

Date	Événement	Site	Description
Variées	Cours de GPS	Variés	Contactez INFOR à 506-450-8787 ou infor@infor.ca
Variées	Cours - Autour de nos boisés	Variés	Vérifiez auprès de votre office de commercialisation locale pour le site et l'horaire.
Variées	Cours - Meilleure gestion pour les entrepreneurs	Variés	Vérifiez auprès de votre office de commercialisation locale pour le site et l'horaire.

Pour plus d'information sur ces événements, veuillez contacter INFOR au 506-450-8787 ou sans frais (aux Maritimes) au 877-450-8787

Vous avez quelque chose à vendre ? Vous voulez faire une annonce ? Vous planifiez un événement ? Nous pouvons vous aider. Si vous voulez placer une petite annonce dans le prochain numéro d'INFORmation, appelez-nous (506-450-8787 ou sans frais dans les Martimes 1-877-450-8787) ou envoyez-nous un courriel (infor@infor.ca) avec les détails et nous publierons votre annonce sans frais.

Le futur d'INFOR est en danger

Le Jeudi 16 Juin 2011 nous avons eu nouvelles que le département des ressources naturelles à réduit notre financement de base pour notre organisation à 50% (de 180,000$ à 90,000$) pour l'année fiscale de 2011/2012. Cette réduction de budget causera une diminution dans le montant de services offert au publique et ceci va d'abord paralyser l'extension des forêts au Nouveau-Brunswick. Comme plusieurs d'entres vous le savez, notre organisation a toujours eu un budget serré, donc d'autres réductions n'est pas acceptables. Cette réduction financière nous obligerons de faire des changements qu'y vont éliminer la plupart de la base de notre entreprise. Les services de domaines techniques seront drastiquement limité, si existible, par exemple : des consultations sur la gestion des ravageurs avec des producteurs de sapins de Noël, l'installation, des consultations avec des producteurs de sirop d'érable sur l'expansion et la sylviculture, et finalement des consultations avec des propriétaires de boisés privés sur l'aménagement général de la forêt. Des bulletins, des dons et le programme d'administration/coordination démontreront que les coûts seront prohibitifs au-delà du 12 Juin 2012 si cette décision n'est pas inversée. Nos ressources financières et notre 90,000$ nous permettrons de continuer notre entreprise comme d'habitude, le mieux qu'on peut, jusqu'au 12 Juin 2012 où les effets négatifs du nouveau budget feront surface.

Année après année nous avons été capables de traduire notre base minimum de 180,000$ à 700,000$ d'investissement dans le Nouveau-Brunswick. Si qu'on prend en considération notre participation dans les initiatives Canadiennes de l'Atlantique, par exemple « SMART Christmas tree research cooperative » ceci nous emporterait à environs 2 millions de dollars. Nous ne pouvons pas continuer à supporter ce genre de financement avec notre nouveau budget imposé.

S'il-vous-plaît exprimer vos pensés, vos idées et vos sentiments de ces nouvelles avec votre MAL locale et le Ministre des Ressources Naturelles, nous avons besoin de votre aide. De plus, nous accueillons n'importe quelles suggestions et commentaires de votre part qui est liées à ce problème.

À INFOR nous croyons sincèrement dans la valeur d'éduquer et d'informer le publique des cas qui se rapportent à l'aménagement durable des forêts, de la production d'érable, de la production des sapins de Noël et des produits forestiers non-ligneux, et nous aspirons de fournir ces services aux citoyens du Nouveau-Brunswick loin dans le futur.

Vous cherchez des disques d'affichage pour votre lot boisé ?

INFOR offre les trois couleurs de disques faits de plastique ondulé durable au prix de 2,50 $ l'unité (taxe comprise).

Les disques rouges *indiquent une interdiction de chasser, de tirer ou d'y pratiquer la trappe*
Les disques jaunes *indiquent une permission de chasser, tirer ou y pratiquer la trappe, mais seulement avec la permission du propriétaire du boisé.*
Les disques bleus *indiquent une interdiction aux véhicules motorisés*

On nous a fait savoir que plusieurs propriétaires de boisés n'affichent pas leurs disques de façon correcte, ce qui résulte en des cas de cour d'entrée sans autorisation qui sont rejetés même avant de commencer. Pour aider aux propriétaires de boisés, nous avons préparé un dépliant qui explique la façon correcte d'afficher les disques et qui inclut d'autre information importante. Par exemple, savez-vous qu'il faut enregistrer les disques jaunes à chaque année au bureau du MRN de votre district ? Pour recevoir une copie gratuite du dépliant et/ou pour acheter des disques, contactez-nous à INFOR (877-450-8787 ou infor@infor.ca)